

15ème Rallye National Monts et Coteaux 2024
13ème Rallye V.H.C Monts et Coteaux 2024
SAINT LAURENT D'AGNY - France
8 - 9 NOVEMBRE 2024

Date : 09.11.2024

Heure : 14:35

Objet : Décision des Commissaires Sportifs No 2

Document No : 2.4

De : Le Collège des Commissaires

A : Tous les Officiels et Concurrents

Les Commissaires Sportifs, après avoir reçu un rapport du Directeur de Course, ont considéré les points suivants et déterminé ce qui suit :

Les faits Les équipages des voitures n° 9-67-96 ont été gênés ou bloqués à la suite de l'interruption de l'épreuve spéciale N° 3 due au blocage du concurrent N° 95.

Décision Les commissaires sportifs ont attribué aux concurrents gênés ou bloqués sur l'incident, à savoir les N° 9-67-96, les temps forfaitaires suivants conformément à l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes.

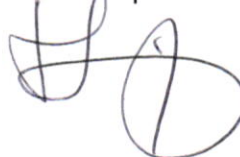
N° 9 10 : 08 .5
N° 67 10 : 11 .0
N° 96 10 : 14 .1

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des Commissaires Sportifs, conformément aux prescriptions générales FFSA 2024 chapitre VIII. APPELS - A. Droit d'appel.

Hervé BESSON
Président du Collège
des Commissaires Sportifs



Jean-Carl ANNOVAZI
Commissaire Sportif



Marie-Noëlle FAURE
Commissaire Sportif



Publié sur le Tableau d’Affichage Numérique de l’Organisateur le 09/11/24 à 14h35.